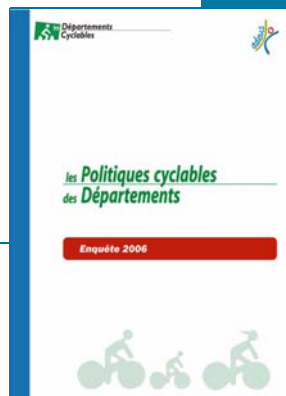


Les politiques cyclables des départements

Enquête ADC 2006



résumé

Ce document analyse sur plusieurs années l'évolution des indicateurs les plus pertinents de la politique cyclable des départements.

LE CONTEXTE D'ÉTUDE

En 1998, une première enquête menée par l'ADC (Association des départements cyclables) portait sur les politiques cyclables des départements, leurs aménagements et les financements. L'enquête consistait à dresser un état des lieux de l'avancement des politiques cyclables dans les départements de métropole et d'outre-mer. Le questionnaire proposé portait sur les éléments de base des politiques cyclables.

En 2000, la deuxième enquête précisait les politiques en faveur de la bicyclette : actions vers les collèges, signalétique, développement du cyclotourisme, comptages et enquêtes...

En 2003, a été réalisée une troisième enquête sur la base du même questionnaire, en la complétant par un volet consacré aux véloroutes et voies vertes.

En 2006, l'enquête a été réalisée sur la base du questionnaire de 2003, afin de pouvoir analyser sur plusieurs années l'évolution des indicateurs les plus pertinents de la politique cyclable des départements.

La problématique :

Analyser l'évolution des politiques cyclables des départements, en renouvelant l'enquête tous les trois ans.

La démarche :

Enquête approfondie auprès des départements, faisant appel aux données disponibles dans les différents services.

Le calendrier :

Enquête automne 2006

Etude terminée en juillet 2007.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

Données générales 2006

La politique cyclable des départements est observée à partir de leur formalisation (90 % des départements répondants), des moyens financiers mis en oeuvre et de l'importance des aménagements réalisés ou en projet (établissement d'un document de planification spatiale).

Les initiatives des départements en faveur de l'utilisation de la bicyclette sont mises en oeuvre au niveau politique, technique et financier. Pour définir leur politique, certains départements sont dotés de structures de concertation avec les usagers.

Les politiques cyclables des départements se traduisent par la mise en oeuvre de moyens financiers en investissement et en fonctionnement.

Dans les 50 départements répondants, le linéaire de réseau cyclable existant en 2006 est d'environ 21 800 km, dont 1 440 km relevant du schéma national des véloroutes et voies vertes. Il se compose de pistes et de bandes cyclables (infrastructures en site propre), de voies vertes, d'accotements revêtus, d'itinéraires jalonnés hors aménagements dédiés et de zones 30 cyclables.

Un partenariat financier, hors schéma national des véloroutes et voies vertes existe par le biais de subventions aux communes, par des partenariats financiers et par des conventions.

D'autres actions en faveur des cyclistes ont été mises en place : intégration de la politique cyclable dans les documents d'urbanisme, engagement d'action avec d'autres partenaires institutionnels, prise en compte de la dimension du vélo au collège, installation d'équipements de stationnement pour les vélos, actions en matière de sécurité routière, opérations de communication sur l'utilisation du vélo sur le territoire, valorisation touristique des

aménagement cyclable, mise en place d'un plan de déplacements d'entreprise, mise à disposition de vélos de service...

Des enquêtes comme des comptages réalisés régulièrement sur les aménagements cyclables constituent un bon moyen d'ajustement de la politique cyclable des départements.

Enfin, l'enquête ADC a permis de recenser l'état d'avancement du réseau de "véloroutes et voies vertes" et les actions engagées par les départements traversés.

Données cumulées 2003 et 2006

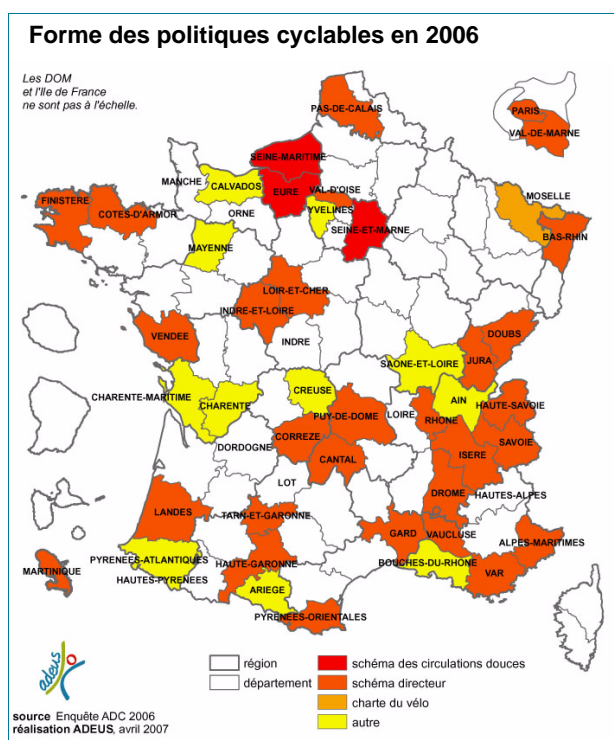
Afin d'avoir une meilleure image de la politique cyclable mise en oeuvre par les départements au niveau national, les données enregistrées en 2006 sur 50 départements ont été cumulées avec celles des 24 départements enquêtés en 2003 (mais non répondants en 2006), soit 74 départements (dont 52 membres de l'ADC) couvrant environ les 3/4 du territoire national.

Les régions Alsace, Auvergne, Bretagne, Basse et Haute-Normandie, Ile-de-France et Languedoc-Roussillon sont ainsi entièrement couvertes par les enquêtes ADC. En revanche, peu de données sont disponibles dans les départements d'Outre-Mer, de Corse et de certains départements du Nord-Est.

Comparaison des enquêtes ADC depuis 2000

Les enquêtes réalisées depuis 2000 permettent de constater l'impact de la politique cyclable menée par 39 départements répondants sur une période intéressante.

Parmi les principales évolutions, on recense : 36 départements ont institué une politique cyclable et 30 sont dotés d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables, 21 ont mis en place des instances politiques d'orientation et de suivi, la création progressive de structures techniques dans 24 départements, des moyens financiers de plus en plus importants dans les départements en pointe (Var, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Savoie, Vendée, Doubs..., l'évolution croissante du réseau cyclable, la complémentarité avec les transports collectifs...



Type de projet : Contrat particulier
Nom du projet : 565 Enquête ADC 2006
Equipe projet : Daniel Hauser (chef de projet),
Pierre Lavergne, Youssef Katiri, Vincent Bort,
Monique Zeck, Pierre Reibel
Nombre de pages : 91+200 (annexe)
Résumé : Stéphanie Martin